



EPIDOR
la rivière solidaire

GIRONDE

DORDOGNE

LOT

CORREZE

CANTAL

PUY-DE-DOME

Castelnaud-la-Chapelle,

Le 20 NOV. 2014

Sous-préfecture de Mauriac

Monsieur Hugues FUZERE

Rue Guillaume Duprat

15200 MAURIAC

N/Réf : HD-GL-SH-1837

Monsieur le Sous-Préfet,

Dans le cadre du Plan d'action Lac de la Crégut, élaboré et mis en œuvre par EDF de manière à amoindrir les effets des aménagements hydroélectriques de la Haute Tarentaine sur la qualité des eaux de ce lac, le Comité de pilotage s'est réuni le 22 octobre dernier à Mauriac.

L'étude menée sur la période allant d'avril 2013 à avril 2014 montre que plus de 800 tonnes ont transité dans le lac, et que 250 à 315 tonnes y ont été « piégées ». Il apparaît donc qu'à l'issue de cette première année, malgré les actions menées pour limiter les apports dans le lac de la Crégut, un stockage relativement important persiste.

Par ailleurs, le suivi met en évidence un stockage dans le Lac du Tact de l'ordre de 800 tonnes sur la période avril 2013 – avril 2014. Cependant, les documents présentés au Comité de pilotage font apparaître des relargages ponctuels en période estivale. Des études précédentes avaient également démontré un relargage important (2006, 2011).

Ces différents résultats montrent qu'il est relativement complexe d'apprécier précisément le rôle du Tact, et notamment l'influence d'éventuels phénomènes biologiques sur les transferts de matières en suspension.

Il pourrait donc être opportun de mener sur la prochaine saison des campagnes de mesures de la température et de la concentration en oxygène dissous sur l'ensemble de la colonne d'eau du Tact, à la manière de ce qui a été réalisé sur le lac de la Crégut en 2013-2014.

Enfin, le suivi réalisé en sortie de l'Etang de la Crégut, qui correspond à ce qui entre dans la retenue de Lastioules, met en évidence un transfert de 800 tonnes/an vers le lac de Lastioules. Il a été proposé lors du dernier Comité de pilotage l'arrêt de ce suivi. Compte-tenu des enjeux relatifs au plan d'eau de Lastioules, et de l'intérêt de disposer de données sur l'ensemble du système Crégut (entrées et sorties) sur une période couvrant plusieurs années, il nous semble indispensable de poursuivre le suivi au niveau de ce site.



En effet, cette retenue permet le développement d'activités touristiques majeures pour le territoire (15 000 touristes par an au niveau du centre nautique). Plus de 200 000 € ont été dédiés à l'aménagement des sites d'activité sur cette retenue entre 2011 et 2013. Les collectivités ont d'ailleurs fait savoir lors du dernier Comité de pilotage leur projet de candidature pour une labellisation « Pavillon Bleu », label dont l'objet est la promotion des efforts des acteurs locaux en terme de gestion du site et des milieux naturels (équipements, entretien, suivi, éducation et sensibilisation du public...) et surtout de sa qualité environnementale (eau, air, paysages...).

Les services d'EPIDOR sont bien entendu à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et discuter plus précisément des modalités de suivi proposées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur,

Guy PUSTELNIK

Copie : DREAL Limousin et Auvergne, EDF, Conseil Régional Auvergne, PNR Volcans, Conseil Général du Cantal, Pays Haut-Cantal, Communauté de Communes Sumène Artense, Mairie de Trémouille, Association Sauvegarde du lac de la Crégut